



Date de la convocation :

31 août 2026

Date d'affichage :

31 août 2026

Nombre de conseillers :

En exercice – 19

Présents – 18

Procuration – 1

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 12/09/2026

Reçu en préfecture le 12/09/2026

Publié le

ID : 022-212203723-20260907-DEL2026073-DE

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Trémuson, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Mme CONAN Sylvie, M. BAUD Adrien, Adjoints au Maire, Mme JANOT-MONFORT Annie, M. GUILLARD Alain, Mme LE FORBAN Roselyne, Mme BONENFANT Gaëlle, M. PHILIPPE Stéphane, Mme ASSON Pascale, M. LE COUTURIER Arnaud, M. BOUTOILLER Benoît, Mme JEAN Florence, M. BONGRE Cyrille, M. GLOAGUEN Maxime, M. GALLOY Johann et Mme HERRAULT Ophélie, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme PEDRON Estelle a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien BAUD

Délibération 2026-073 / Fonction publique – Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T

Objet : Formation BAFD d'un agent – Demande de subvention auprès de la CAF

Madame Sylvie GUILLO, adjointe à l'enfance-jeunesse, informe l'Assemblée de la demande d'un agent titulaire pour s'inscrire à la formation BAFD. Ce cursus de formation permet d'appréhender des connaissances pour assurer la direction d'un accueil de loisirs. La formation se déroule en 3 étapes : session théorique, stages pratiques et session d'approfondissement. Son coût total est estimé à 1 260 €.

La mise en place du centre de loisirs durant les vacances scolaires nécessite de prévoir le personnel diplômé pour assurer sa direction. Une directrice a été recrutée pour exercer ses fonctions mais il convient de procéder à son remplacement lors des prises de congés annuels. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de prendre en charge la formation BAFD d'un nouvel agent et de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor (CAF 22). Il précise que cet agent réalisera la session théorique en 2027 pour un coût estimé de 740 €. La session d'approfondissement sera faite quant à elle en 2028.

Le plan de financement de la formation s'établit comme suit :

Organisme	Montant	Taux
CAF 22	350,00 €	47,30 %
Commune	390,79 €	52,70 %
Total	740,00 €	100 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'inscription d'un agent titulaire à la formation BAFD ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès de la CAF 22 ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget formation de la collectivité.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Adrien BAUD
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire

Envoyé en préfecture le 12/09/2026

Reçu en préfecture le 12/09/2026

Publié le

ID : 022-212203723-20260907-DEL2026073-DE